

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 31 mai 2024

L'an 2024, le 31 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Loïc HANS, Claudine LE BRUN, Lydie HAMON, Patrice KNUCHEL

Nombre de membres présents : 9

Absents excusés :

Thierry DELRIEUX procuration à Loïc HANS
Estelle TIDU procuration à Cyrille KERRAND
Elizabeth BOITET procuration à Simone MALVILLE

Date de la convocation : 24 mai 2024

Secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2024
- Fonds de concours médiathèque 2024
- Fongibilité des crédits suite M 57
- Formation Qualité de l'air pour le personnel municipal
- Jeux d'extérieur pour aire de jeux Agapanthe et city-park
- Location appartement en urgence suite sinistre
- Point travaux
- Point litige malfaçons La Locomotive
- Lancement consultation « Marché de prestations de services d'assurances »
- Devis Vitraux Eglise
- Devis Média Bureautique
- Infos cantine

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Jeux de Lanvaux 2024
- Bilan Espace France Services
- Convention P'tit Club
- Élections européennes du 9 juin
- Base adresses locale

- Salon du Livre Jeunesse Questembert
- Point des futures animations

🔗 **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2024**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 26 Avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 26 avril 2024 à l'unanimité des voix exprimées.

🔗 **Fonds de concours médiathèque 2024**

Madame le Maire rappelle que, depuis quelques années, Questembert Communauté affirme sa volonté de soutenir le développement des ressources mis à disposition du public usager des médiathèques du territoire.

Pour se faire, une convention relative au fonctionnement en réseau des bibliothèques et des médiathèques municipales du territoire communautaire avait été établie. Questembert Communauté versait jusqu'à alors, sous conditions, les aides suivantes :

- ▶ En matière d'imprimés, en octroyant une subvention de 750€ par communes sous conditions.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un budget d'acquisitions en matière d'imprimés (hors presse) de :

- 1500€ HT/an pour les communes de moins de 750 habitants
- 2€ HT/habitant/an pour les communes de 750 habitants et plus

- ▶ En documents multimédia, en finançant et en prêtant des supports multimédias sous conditions.

Les conditions de prêt de ces fonds sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un budget d'acquisitions minimal en supports multimédia de : 0,75 € HT/habitant/an pour toutes les communes

- ▶ En jeux pour le fonds ludothèque, en finançant et en prêtant des jeux sous conditions.

Les conditions de prêt de ces fonds sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un temps de travail pour les cataloguer et les équiper

L'ensemble de ces fonds seront empruntables par les abonnés du réseau., sauf dispositions particulières.

Par délibération du Conseil Communautaire du 3 avril 2024, et dans l'attente de revoir les modalités de soutien dans le cadre de la culture, en faveur des médiathèques (nouvelle convention à intervenir), il a été décidé de maintenir ces aides.

Ces aides seront versées dans le cadre d'un fonds de concours et elles concerneront des dépenses effectuées par les communes en investissement (compte 2188). Il s'agit de compléter, développer les fonds dont disposent les médiathèques pour le public. L'aide ne portera donc pas sur le remplacement des supports.

Les supports qui font l'objet de cette aide sont les suivants : acquisition de documents imprimés, documents multimédias (DVD, jeux vidéo, etc.)

Les dépenses doivent être effectuées avant le 20 novembre 2024. L'aide versée par Questembert Communauté devra être titrée sur le compte 13251 pour les communes ne pratiquant pas l'amortissement ou le compte 13151 pour la commune de Questembert. Il s'agit bien d'une recette d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter de solliciter le fonds de concours en faveur des médiathèques du territoire de Questembert Communauté. Il est présenté le document récapitulatif de l'ensemble des demandes d'aides financières au titre des documents imprimés et multimédias
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document pour solliciter ce fonds de concours

🔗 **Fongibilité des crédits suite M 57**

L'adjoint aux finances informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

🔗 **Formation Qualité de l'air**

Nathalie DELBOS, adjointe à l'enfance jeunesse et à la vie scolaire, propose au conseil municipal une session de formation à destination du personnel communal. Celle-ci a pour thème « Qualité de l'air et Petite Enfance ». Le coût de la session de 3 heures est de 877,20 €, pour un groupe de 15 personnes maximum. Le personnel municipal concerné et les élus intéressés sont invités à participer à cette formation.

Le conseil municipal valide le devis pour le montant de 877.20 €

🔗 **Jeux d'extérieur pour PMR**

Afin de compléter l'offre des jeux enfants et adultes, l'adjointe à l'enfance-jeunesse propose de cibler des éléments pouvant être utilisés par des enfants ou adultes à mobilité réduite ; 1 balançoire une place (PMR) pour l'aire des jeux de l'Agapanthe, et une table de ping-pong, accessible PMR, à côté du city-park.

Le conseil municipal valide la proposition de Net collectivités pour un montant total HT de 3.324,99 € HT après étude des modalités d'installation sur les lieux repérés et leur accessibilité. Une demande de subvention sera également faite auprès du conseil départemental.

🔗 **Location appartement en urgence suite sinistre**

Depuis le 9 février dernier, date de l'inondation d'une partie de la commune, Sabrina, qui a été la plus impactée, a été soutenue par la municipalité dans sa recherche de logement, le rez-de-chaussée de sa maison ayant été complètement inondé.

Les experts des assurances ont mis du temps à rendre leurs conclusions et les travaux tardent à se faire. Après avoir eu un appartement en prêt à Larré pendant 1 mois, un gîte en location à Questembert, un passage chez des amis durant le mois de mai, un appartement vient enfin de se libérer sur Larré.

Madame le maire propose qu'il soit mis à la disposition de Sabrina, dans le cadre d'une mesure d'urgence, pour une période de 3 mois, durée « prévue » des travaux, moyennant un loyer mensuel de 235 € (électricité et eau en plus)

Le conseil municipal valide cette proposition.

🔗 **Point services techniques et travaux par Hervé Guillon-Verne**

- La Grillo (tondeuse), en panne depuis plusieurs semaines, est enfin réparée. Avec la météo printanière, il y a beaucoup de travail à rattraper au niveau de la tonte.
- Johann Jaffrelot propose, avant de faire l'achat d'un nouveau matériel, de tester les modèles sur le marché (avec fonction mulching)
- L'hiver a laissé des traces au niveau des routes communales. Celles-ci se sont considérablement dégradées et il a été nécessaire de passer une commande complémentaire de PATA (point à temps automatique) et d'enrobé à froid
- Les trous au niveau du chemin des éoliennes ont été comblés, mais il y a nécessité de revoir certains endroits qui ne donnent pas satisfaction
- Relancer l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie urgents dont les devis ont déjà été validés
- Prévoir la phase finale de la voirie dans le lotissement « Le Domaine des Landes », prendre contact avec l'entreprise COLAS
- Toujours en attente de devis concernant les travaux de réorganisation de la circulation lavage vaisselle à la cantine.

- En attente des devis pour les pare-soleil de l'école.
- Validation du devis ECP Ouest d'un montant de 783,20 € HT concernant le raccordement électrique du bungalow.

🔗 **Point litige malfaçons La Locomotive**

Le dossier avance « doucement ». L'entreprise SPBC est venue refaire l'isolation défectueuse de l'appartement T3 de la Locomotive. Malgré cela, des manques ont encore été constatés et l'entreprise est sommée de finir le travail correctement.

Un accord a été trouvé avec le maître d'œuvre pour dédommager la locataire de l'appartement concernant la surconsommation électrique injustifiée.

🔗 **Lancement consultation « Marché de prestations de services d'assurances »**

Suite à la rencontre avec Mme Jambou de Consultassur le 24 mai, dépôt du DCE sur Mégalis avec une date limite de réponse le 19 juillet.

🔗 **Devis Vitraux Eglise**

Suite à la détérioration d'un vitrail par un lancer de ballon, il y a nécessité de procéder à la restauration de ce vitrail ainsi qu'au remplacement de pièces brisées sur les autres vitraux.

Loïc HANS, conseiller délégué, soumet les 2 devis au conseil :

- La restauration du vitrail pour un montant de 1.818 € HT
- Le remplacement des pièces brisées sur les autres vitraux pour un montant de 1.250 € HT

Le conseil municipal valide les 2 devis.

Pour la protection des vitraux, nous sommes en attente de nouveaux devis.

🔗 **Devis média bureautique**

Validation de 2 devis :

- Mise en place d'un nouveau boîtier Frogi-Secure, mise en conformité et sécurisation de la connexion Internet à l'école pour un montant de 1.065 € HT
- Abonnement licence Adobe Creative Cloud pour un montant de 906,88 € HT

🔗 **Cantine scolaire**

- 1) Mme DELBOS rappelle que Les Pizzas du Golfe interviennent au restaurant scolaire le lundi 3 juin. Les élèves inscrits à la cantine mangeront, ce jour-là, une pizza confectionnée et offerte par les Pizzas du Golfe.

2) Elle communique, d'autre part, le coût de revient d'un repas à la cantine, pour l'année 2023, en tenant compte de tous les éléments : prix du repas facturé par le prestataire, salaire des agents, fournitures (entretien, vaisselle...), chauffage, électricité, maintenance...

- Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	15.337 repas
- Charges (prestataire, salaires, fournitures, ...)	111.567,57 € soit 7,27 € le coût du repas
- Recettes (nombre de repas X 3,45 €)	52.912,65 €
- A la charge de la commune	58.654,92 € soit 3,82 € par repas

🏠 Local commercial libre à partir du 1^{er} août 2024

Madame le Maire confirme au conseil municipal que le local commercial situé au 3, rue du Calvaire dans l'immeuble « La Locomotive » sera vacant à partir du 1^{er} août 2024, la locataire actuelle ne souhaitant pas poursuivre le bail. Ce local comprend 2 pièces pour une surface totale de 66,48 m².

La municipalité est donc à la recherche d'un nouveau locataire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Jeux de Lanvaux 2024 : point par Claudine Le Brun. Prochaines réunions, le mercredi 5 juin à 18h à Larré et le lundi 10 juin à 19h à Molac
- Bilan Espace France Services : présentée par Simone Malville
- CIAS, réunion Malansac : Claudine Le Brun signale que la nomination d'un référent pour les communes est à l'étude et une formation pour les agents d'accueil, ceux-ci ayant souvent du mal à répondre aux questions des usagers.
- Conseil communautaire : Élaboration d'un nouveau PLUi dans l'attente du résultat de l'appel déposé par QC. L'élaboration nécessitera un délai de 3 ou 4 ans.
- Convention P'tit Club : bilan 2023 par Nathalie Delbos. 1378 heures consommées soit 63.80 % sur la place réservée par la municipalité.
- Base adresses locale validée
- Élections européennes du 9 juin (planning finalisé)
- Salon du Livre Jeunesse Questembert : point sur les interventions auteurs et illustrateurs à l'école par Nathalie Delbos
- Point des futures animations municipales : Mardis de Pays, Animations autour de l'Olympisme

Dates des prochains conseils municipaux : 12 juillet et 30 août 2024